

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du mardi 16 février 2021

à 20h30, Salle de la Poste , convocation du 05/02/2021

*En raison des règles de distanciation imposées, la séance se tient sans public.*

**Présents :** Sylvie **BONNIN**, Michel **DOUSSOT**, Guillaume **PICARD**, Dominique **MARTIN**, Maryse **DOLARD**, Timothé **BAUDOT**, Thibaut **LACOSTE**, Yan **LAGOUGE**, Yves **LAMARD**, Marie-Laure **PIOTELAT**, Bernard **RAMEAUX**, Charles-Henri **SERVAN**, Pascal **VANNIER**

**Excusée :** Héloïse **MONCHAL** (pouvoir à Sylvie **BONNIN**)

**Au total 13 membres présents et un membre représenté : soit 14 votants**

**Secrétaire de Séance :** Maryse **DOLARD**

Lors de cette séance, le Conseil Municipal a pris connaissance, discuté, décidé et délibéré des affaires suivantes :

### 1 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 28 DÉCEMBRE 2020

Le conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 28 décembre 2020.

### 2 TRAVAUX ET TARIFS

#### 2.1 Travaux au cimetière

Le columbarium du cimetière ne dispose plus que d'une place disponible non vendue, ce qui implique l'impossibilité de vendre des places par anticipation.

Il n'existe actuellement pas d'emplacement pour les cavurnes. Afin de répondre à l'éventuelle urgence, et à la demande, un aménagement des places pour cavurnes a été effectué en décembre par les employés communaux. Une délibération devra en fixer les tarifs.

Pour rappel, la délibération en date du 20/12/ 2004 fixait le tarif des concession simple- 50 ans à 90 € et les concessions perpétuelles à 180 € (+ diverses taxes) et en columbarium (2 urnes) pour 15 ans à 180 €.

#### 2.2 Catégories de concession cimetière et Tarifs

Deux devis ont été fournis pour les travaux d'aménagement d'un nouveau columbarium :

Entreprise Marchand et Marbrerie Blettranoise.

Il est décidé de ne pas engager pour le moment ces travaux, vu la création d'un espace pour les cavurnes.

Jardin du souvenir : il est proposé de faire réaliser l'aménagement de celui-ci par les employés communaux. Le devis pour la pose d'une stèle n'étant pas encore reçu, une délibération sera prise plus tard pour déterminer les tarifs.

#### Catégorie de concession et tarif :

Vu les tarifs de décembre 2004

Vu les tarifs des communes voisines

Considérant la décision de créer un espace permettant d'installer des cavurnes.

Madame le Maire indique au conseil municipal qu'il convient de mettre à jour les tarifs et les différents types de concession et propose :

#### • **Les catégories de concessions suivantes :**

- 1) Concession de terrain pour tombe ou installation de cavurne : trentenaires et cinquantenaires
- 2) Concession columbarium : 15 ans

• **Les tarifs suivants .**

1) Concessions trentenaires :

- Emplacement pour une tombe, soit de 2 mètres carrés : 80€
- Emplacement pour installer une cavurne : 40€

2) Concessions cinquantenaires :

- Emplacement pour une tombe, soit de 2 mètres carrés : 110€
- Emplacement pour installer une cavurne : 55€

Le tarif des concessions au columbarium reste inchangé, soit 180€ la case pour 15 ans.

Il convient de noter que ces tarifs restent nettement inférieurs à ceux des communes environnantes. Il s'agit uniquement d'une revalorisation pour tenir compte de l'absence d'augmentation depuis 17 ans.

Un courrier a été envoyé le 15 février pour le renouvellement des concessions échues.

**Délibération : type de concession et tarifs (à compter du 1er mars 2021)**

**13 voix POUR / 1 ABSTENSION (B. Rameaux)**

## 2. 3 Garage attenant à l'atelier municipal

Suite à la demande de location du garage par l'actuel occupant du logement attenant et loué par la commune, un devis a été demandé à EDF pour modification de raccordement du compteur qui y est installé. ENEDIS, seul habilité à déplacer ce compteur, propose un devis de 676,80 €.

Il est décidé de ne pas faire ces travaux, et de proposer une location de 20 € en l'état, dans le cadre d'une convention précaire et révocable (renouvellement tous les ans, résiliation en cas de non-paiement et autorisation d'accès à la commune), et après demande à l'assureur si ce local peut être couvert dans ces conditions.

**Délibération :**

**12 voix POUR / 2 ABSTENSION (B. Rameaux, Y. Lamard)**

## 3 AUTRES TARIFS COMMUNAUX

### 3.1 Cartes de pêche pour l'étang communal (délibération 2017-8 du 20/02/2017)

- Résidents, à l'année + de 10 ans : 16.00 €
- Résidents, à l'année - de 10 ans : 5.00 €
- Personnes extérieures, à l'année + de 10 ans : 33.00 €
- Personnes extérieures, à l'année - de 10 ans : 8.00 €
- A la journée pour tous : 6.00 €
- A la semaine pour les personnes extérieures : 25.00 €

**Ces tarifs sont maintenus.**

### 3.2 Alambic (dernière délibération du 01/10/2012 pour un tarif de 15 € la journée)

Celui-ci n'étant plus utilisable, pas de nouveau tarif voté. Le conseil prend note de l'arrêt de la possibilité de location de l'alambic.

## 4 COMPTABILITÉ

Afin de pouvoir payer les factures d'investissement (publication marché pour le projet Bourg) avant le vote du budget ou jusqu'au 15 avril, il est nécessaire de délibérer en autorisant Mme le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2021 (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

Les dépenses d'investissement 2020, hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts » s'élèvent à 326019 €.

Conformément aux textes applicables, le maximum autorisé est de 25% de 326019 soit un maximum de 81 504 €.

Il est proposé de faire application de cet article à hauteur maximale de : 1990.19 €. **Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes : dépenses obligatoires dans le cadre de procédure de lancement du marché de maîtrise d'œuvre** (Article 2033 : Le Progrès + DEMATIS : 1990.19 €)

**Délibération : vote à l'unanimité**

## 5 COMMERCES ET REDYNAMISATION

### 5.1 Marché de Maîtrise d'œuvre

**Décomposition du marché :**

- une tranche ferme : DIA- ESQ- APS- APD pour l'ensemble du projet
- une tranche pour les commerces
- une tranche résidences seniors

Une procédure dématérialisée via DEMATIS (plateforme marchés publics) a été proposée, avec publicité dans le Progrès et sur la plateforme.

Mme le Maire a encadré les deux visites proposées aux architectes dans le cadre du marché MOE le 30 janvier, à 10h et le 3 février, à 11h.

La date limite de remise des offres était le 8 février 2021 à 12 h .

Sept offres ont été reçues dans les délais : A+U, Atelier Grégoire MAGNIN, EJO COOPERATIVE FANNY COSTECALDE, AD+, ADT Richard Benoit, ARCAD 26, CARTALLIER DESSEILLE ARCHITECTURE.

Les critères de sélection fixés dans le marché étaient les suivants :

- 40 % : prix
- 60 % : technique (délai, moyens mis en œuvre, appréhension du projet, compétences mises en œuvre)

L'ouverture des plis a été réalisée par le SIDEC . L'analyse des offres a eu lieu le 12 février 2021 à 14h avec la commission redynamisation du Bourg et le SIDEC.

Après présentation du procès verbal ,

**Vu** les différentes offres reçues et plus particulièrement celle de CARTALLIER DESEILLE ARCHITECTURES, pour l'étude et la direction des travaux de :

Construction de bâtiments au Centre du Village proposant un forfait provisoire de rémunération de 114 000 € HT toutes options comprises, soit un taux d'honoraires de 9,50 % sur un coût prévisionnel global des travaux estimé à 1 200 000,00 € H.T. portant sur les éléments de mission suivants :

DIA	ESQ	APS	APD PRO
ACT	EXE	DET	AOR ACV

(Conformément à la loi MOP du 12 juillet 1985) y compris : Mission Complémentaire OPC.

Propose de retenir l'offre du Cabinet CARTALLIER DESEILLE ARCHITECTURES de 39140 BLETTE-RANS ;

**Délibération : 13 POUR / 1 ABSTENSION ( B. Rameaux)**

Il est proposé de solliciter l'Etat, le Département et la Région sur ce projet

**Délibération : vote à l'unanimité**

## **5.2 Bail et fonds de commerces de la Boulangerie-Épicerie**

Un rendez-vous chez le notaire a été pris en amont de la signature de la vente. Un inventaire des différents matériels a été fait et transmis à ce dernier. Concernant le débit de tabac, la demande a été faite auprès des services des douanes. La Poste n'a pas encore donné réponse concernant le Point Poste.

## **5.3 Salon de coiffure**

Suite à un nouvel arrêt d'activité dû au confinement du 30 octobre au 15 décembre 2020, il est décidé d'annuler deux mois de loyers (montant du loyer mensuel 167,28 €)

**Délibération : vote à l'unanimité**

## **5.4 Commission redynamisation :**

Compte tenu de l'activité importante de cette commission, il est proposé de créer deux sous-groupes de travail : projet Bourg et Golf.

Les conseillers n'étant pas inscrits dans cette commission peuvent participer à l'une ou à l'autre des sous-commissions (ou les deux).

Bourg : se rajoutent aux conseillers déjà inscrits : Yan Lagouge, Timothé Baudot, Bernard Rameaux, Thibaut Lacoste, Pascal Vannier.

Golf : Timothé Baudot

**Délibération : vote à l'unanimité**

# **6 CONTRAT MAIRIE-ÉCOLE**

## **6.1 Contrat téléphonique Mairie-École**

Actuellement nous disposons d'un contrat avec Orange. Guillaume Picard a demandé des devis à plusieurs prestataires (ETG, T2RM, T2RM Location). Il s'avère qu'il est financièrement et qualitativement intéressant de choisir le fournisseur d'accès T2RM en location. Ainsi l'école des grands pourra être équipée d'un téléphone (3 postes au total : mairie, et les deux salles d'école)

**Délibération : vote à l'unanimité**

## **6.2 Contrat copieur Maire-École**

Le contrat est trop récent pour une révision.

# **7 VOIRIE ET FOSSÉS**

## **7.1 Fossés et accotements**

La commission s'est réunie le 6 février pour discuter des points suivants :

La CCBHS ne prenant pas en charge les épaulements dans le cadre de l'entretien courant, il a été décidé de faire un point sur l'état de la voirie et des épaulements nécessaires.

La commission propose de faire réaliser les travaux par les employés communaux avec location d'une pelle et de retenir le devis de l'entreprise BARDOUX TP pour le caillou.

**Délibération : vote à l'unanimité**

## **7.2 Signalisation de la Commune**

Un devis a été demandé à l'entreprise Signaux Girod pour améliorer la signalétique au sein de la Commune. Par ailleurs, pour pallier le manque de signalisation de rues et des intersections, des panneaux complémentaires seront à prévoir. Une réflexion globale est à mener avant commande définitive.

Il est proposé de solliciter une subvention auprès du Département.

**Délibération : vote à l'unanimité**

## 8 AFFOUAGE ET BOIS

### 8.1 Point sur la campagne 2020/2021

La réunion de la commission Forêt s'est tenue le 6 février 2021. Les délais ont bien été respectés. La date limite pour la coupe des modernes a été portée au 15 avril.

Proposition de travaux de l' ONF pour 3128 € HT, ( travaux de nettoyage de jeune peuplement 9r et travaux d'entretien du parcellaire : broyage mécanique parcelles 6 à 9 .

**Délibération : vote à l'unanimité**

## 9 DÉLÉGATIONS

Le maire doit informer le conseil des décisions prises dans le cadre de la délégation :

- Acceptation des dons : divers dons suite à la distribution des colis pour un montant total de 140 €,
- Réparation tracteur BRUN : 6 612, 29€ (deux pannes)

## 10 INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Sylvie BONNIN est nommée à la Commission Communale des Impôts Direct (CCID) à la Communauté de Commune Bresse Haute Seille (CCBHS)
- Révision du SCOT : par arrêté du 18/12/2020, le PETR a prescrit l'ouverture de l'enquête publique portant sur la révision du SCOT du pays lédonien. L'enquête publique ouverte le 11/01/21 a duré 33 jours permettant à tous ceux qui le souhaitent de donner leur avis.  
En effet, le SCOT **fixe les grandes orientations d'aménagement du territoire en matière d'urbanisme, d'habitat , de développement économique , de déplacements , de tourisme et d'implantations commerciales.** (DOC SUPRA PLU ou PLUI). L'information a été faite par mail aux conseillers .  
Compte tenu de l'importance de ce document pour l'aménagement du territoire, en matière d'urbanisme , de développement du territoire , des commerces, il semblait indispensable de faire part de nos remarques. Un courrier a été envoyé le 01/02/21 dans le cadre de cette enquête publique et sera donc consigné ;
- Intervention de l'entreprise BODET : les travaux concernant la restauration de la croix sommitale doivent débuter semaine 11 à partir du 15 mars ( sous réserve de la situation épidémique et de la météo)
- Sécheresse 2020 : pour rappel, les habitants concernés par les mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols sont invités à venir déposer en mairie un courrier accompagné de photos, afin d'établir une demande communale de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle en début d'année 2021.
- Arrivée de Mme Sylvie SORASSO dans le logement Mairie Nord (Remise des clefs le 10/02).
- Étang Vaillant : création du collectif « Nature et Patrimoine » du site des Étangs Vaillant, du Crêt et du Fort par Mme Christine ABT, Chargée de mission en éducation à l'environnement et valorisation des sites (03 84 85 19 17 christine.abt@chasseurdujura.com).
- 2<sup>ème</sup> édition du « Marché de La Ch'pale » qui se tiendra le 3<sup>ème</sup> dimanche du mois, de mars à octobre 2021. La réunion du bureau du Comité des fêtes pour la préparation du marché a eu lieu le 30/01/21.

● Le déplacement de Monsieur Justin BABILOTTE, secrétaire général de la Préfecture, sous-Préfet de l'arrondissement de Lons-le-Saunier, le vendredi 8 janvier 2021 pour visiter l'exploitation de Mme Rachel VOISARD.

● URBANISME :

➤ Demande de renseignements d'urbanisme à la DDT sur divers terrains communaux :

- Demande de l'entreprise BARDOUX TP de construction d'un bâtiment photovoltaïque sur la **parcelle ZH 45** située au camus (ancien stade). Compte tenu de l'absence de PLU et étant situé en dehors des zones urbanisables , il est proposé de prendre une délibération motivée afin de rendre ce terrain constructible et ainsi permettre l'installation de cette entreprise.

**Délibération : vote à l'unanimité**

Les **parcelles ZE 93 et ZE 66**, situées au Bourg (parcelles entre l'atelier communal, le stade municipal et la salle de la poste) ne peuvent être constructibles, car elles sont situées sur un espace agricole. Il est proposé de prendre une délibération motivant cette demande.

**Délibération : vote à l'unanimité**

➤ **Permis de construire**

07/12/2020 : Maryline FAGARD , construction d'un garage en place et lieu de l'ancien.

28/01/2021 : Jonathan DARLAY, rénovation d'une maison d'habitation existante.

➤ **Déclaration préalable**

22/12/2020 : France Solar pour Christel LAGALICE, installation de panneaux photovoltaïques en toiture.

28/01/2021 : Jean-Marc CHEVALIER, réhabilitation d'une ancienne maison.

➤ **Certificat d'urbanisme**

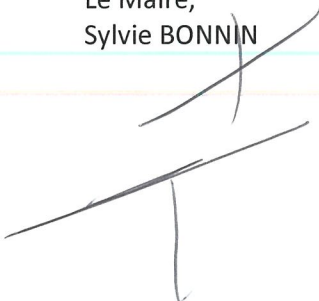
08/01/2021 : Josiane PETIOT, construction d'une maison d'habitation.

21/01/2021 : Maître Luc SIMONIN pour Charlotte LAGUT, construction d'une maison d'habitation.

● Réunion commission Golf : dimanche 21 février à 10h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0h20.

Le Maire,  
Sylvie BONNIN



Le secrétaire de séance  
Maryse DOLARD

